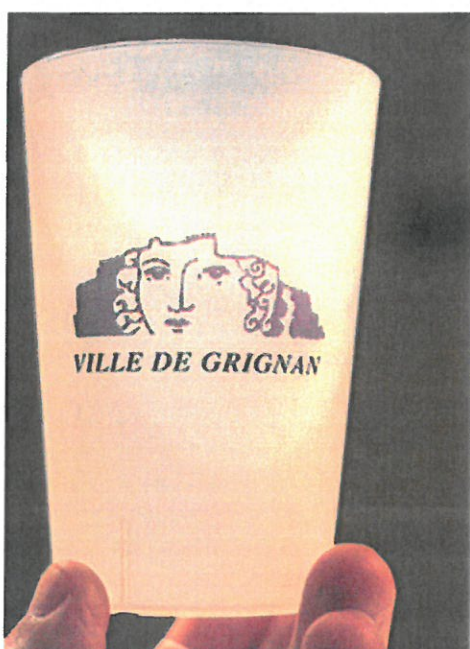


## STOP aux plastiques jetables !

Pour toutes vos manifestations, la mairie met à votre disposition gratuitement des verres ré utilisables !  
Plusieurs raisons principales pour les utiliser !  
Anticiper l'interdiction d'utiliser les gobelets, verres et assiettes en plastique à usage unique qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
Réduire le volume des déchets dits « ménagers » qui nous coûtent cher, de plus en plus cher.  
Boire dans des gobelets siglés au nom de Grignan !



C'est une pratique qui s'est répandue partout en France. Alors n'attendons pas 2020, pour adopter, nous aussi à Grignan, ce geste éco citoyen !

Rappelons que depuis le début de l'année, les associations ou les particuliers qui souhaitent utiliser des espaces communaux doivent pour en bénéficier, s'engager à ne produire que des déchets compostables ou réutilisables. L'usage de ces gobelets y participe pleinement.

### **Mise à disposition et gestion des gobelets:**

La commune met les gobelets à disposition de l'organisateur/emprunteur à leur prix de revient soit 0,44€.  
Chaque gobelet est consigné par l'organisateur au consommateur au prix de 1€ (norme retenue partout). Aucune boisson ne peut être consommée dans un contenant autre.

Lorsqu'un consommateur rapporte son gobelet, l'organisateur lui restitue 1€.

Les gobelets non restitués rapportent ainsi 1€ à l'organisateur et lui seront facturés par la commune au prix de 0,44€. La différence soit 0,56€ ira dans les caisses de l'organisateur qui devra en contrepartie restituer les gobelets propres.

Modèle fiche demande (cette fiche est remise au secrétariat de la mairie qui la fait parvenir à APEG qui se charge de remettre et récupérer les gobelets)

<b>DEMANDE MISE A DISPOSITION GOBELETS SIGLES REUTILISABLES</b>
---

**NOM DEMANDEUR :**

**NOM RESPONSABLE :**

**TELEPHONE :**

**ADRESSE MAIL :**

**NOMBRE GOBELETS DEMANDES :**

**DATE de MISE A DISPOSITION :**

**DATE RESTITUTION :**

**CONDITIONS :**

**GRATUITE pour GOBELETS RENDUS PROPRES**

**GOBELETS NON RESTITUES : 0,44€ TTC /unité**

Grignan le,.....

Pour le prêteur (la mairie)

pour le demandeur